

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2025-052

Date de la convocation : 04/06/2025

Membres en exercice : 24

Membres présents : 16

Membres votants : 19

Le douze juin deux mille vingt-cinq, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mesdames Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT et Françoise PAYEN et Messieurs Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Gérald LORFEUVRE, Pierre LAURENT CHAUVET, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Désiré NANJI, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ, Benoît SINGLIT et Vincent THIERION.

Représentés : M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Gérald LORFEUVRE, M. Vincent FLEURY donne pouvoir de vote à M. Benoît SINGLIT et M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Désiré NANJI.

Secrétaire de séance : Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT.

OBJET : DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX PROJETS PÉDAGOGIQUES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU SIVU DE BUZANCY

Vu la délibération n°DC2024/091 modifiant la définition de l'intérêt communautaire pour la compétence facultative action sociale : soutien aux projets pédagogiques portés par les SIVU/SIVOM/Commune,

Vu la délibération n°DC2023/38 du Conseil communautaire du 4 avril 2023 validant le principe de soutien financier des actions pédagogiques dans la limite de 50% du montant du projet,

Vu la délibération N°2024/15 du SIVU de Buzancy approuvant sa participation financière pour un montant de 7 376.05€ pour les activités pédagogiques des enfants du pôle scolaire de Buzancy,

Vu la demande de subvention déposée par le SIVU de Buzancy,

Considérant que le montant de la participation communautaire doit être dégrèvé de 1000 €, vu l'aide financière de 1000 € apportée par l'association des parents d'élève, afin de rester conforme au règlement du dispositif,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, par 16 voix POUR et 3 ne prennent pas part au vote (Messieurs Désiré NANJI, Pierre POTRON et Vincent THIERION) :

- D'attribuer une subvention au SIVU de Buzancy de 2 688 € pour les projets pédagogiques réalisés en 2023-2024 au pôle scolaire de Buzancy ;

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce projet.

La secrétaire de séance,

Nadège LAMPSON-GUEILLIOT



Le Président,



Benoît SINGLIT